

Le Puy, 10/05/2010

## **Compte rendu de l'entrevue avec M. Briday, délégué interrégional de la DGFIP pour la région Centre-Auvergne-Antilles-Guyane, le 26 avril 2010**

Cette entrevue, souhaitée par M.BRIDAY, était l'occasion d'exprimer le ras le bol de tous les personnels face aux conséquences de « réformes » qui aboutissent au démantèlement des services et des missions. Les trois OS de la DGFIP Hte Loire se sont mises d'accord sur une déclaration qui réaffirme les revendications communes qu'elles ont publiquement adoptées. Cette déclaration permet aussi de se faire l'écho des inquiétudes face à la menace qui pèsent sur nos retraites et de nos exigences en la matière. En voici la teneur :



### SECTIONS DE LA HAUTE- LOIRE

Le Puy, le 26 avril 2010

Monsieur le Délégué,

Notre nouveau ministre de tutelle, M. BAROIN et le Directeur Général, M.PARINI se félicitent de ce que la fusion à la DGFIP « est une réforme qui est solidement sur les rails et avance bien » qui « apporte un plus indiscutable ».

Les sections syndicales de la DGFIP de la Haute Loire, à l'instar des personnels des deux filières, ne peuvent laisser de telles déclarations sans réagir.

La fusion de l'ex- DGI et de l'ex- DGCP a une valeur emblématique pour le gouvernement et donne en conséquence tout son contenu à la RGPP. Elle avance donc bien vite à la DGFIP, mais à quel prix ?

Deux ans après la mise en place de la DGFIP, que vivent les agents au quotidien ?

Les collègues constatent :

- La remise en cause du principe de séparation assiette/recouvrement qui, après les SIE, amalgame des missions totalement distinctes dans les SIP et les PRS.
- La remise en cause du principe de séparation ordonnateur/comptable dans les services de l'Etat par le déploiement de l'application CHORUS qui substitue aux services liquidateurs des différends ordonnateurs de l'Etat aux services « dépense » des Trésoreries Générales, des plates- formes facturières de taille régionale ou interrégionale regroupant tous « les acteurs de la dépense ».

Les collègues subissent :

- Une réalité inacceptable de suppression de nos emplois qui interdit l'accomplissement des missions de service public de façon correcte, de déstructuration de leurs services, une dégradation de leur technicité et de leur savoir-faire, une adaptation permanente aux multiples changements et donc une perte des repères.

- Une pression hiérarchique croissante, la dictature des objectifs et des indicateurs, des situations de plus en plus fréquentes de stress, de mal-être, de souffrance au travail pouvant conduire à l'irréparable.

**Voilà le bilan de la Fusion- RGPP : les services en danger, nos missions menacées !  
Les agents n'en peuvent plus !**

Et, après nous avoir imposé une baisse importante de notre pouvoir d'achat (10% depuis 2000) et des suppressions massives d'emplois dans la fonction publique (100 000 en 3 ans), le gouvernement s'attaque aujourd'hui à nos retraites ! Le **Conseil d'Orientation des Retraites** vient de faire paraître ses scénarios : il prédit une situation catastrophique pour les régimes de retraite et pour les pensions de fonctionnaires en...**2050** !

Le **COR** est composé pour partie de grands « spécialistes » de l'économie qui n'ont pas vu arriver en 2008 le krak boursier, mais qui osent prédire ce qui devrait arriver dans 40 ans ! Qui, en 1970, pouvait prévoir la situation économique d'aujourd'hui ?

De plus, faut-il le rappeler, la pension que verse l'Etat à ses fonctionnaires ayant cessé leur activité n'est gérée par aucune caisse de retraites, puisque l'Etat – employeur n'a jamais cotisé lui-même.

Monsieur le Délégué,

Les syndicats **UNION SNUI- SUD TRESOR-SOLIDAIRES, CGT DGFIP, FO DGFIP de Haute Loire** vous demandent de transmettre à M. le Directeur Général des Finances Publiques et à Monsieur le Ministre leurs revendications communes:

- **L'arrêt de la RGPP et donc des SIP, des POLES, des GFU, de la fusion CDI-CDIF et de CHORUS.**
- **L'arrêt des suppressions d'emplois et création d'emplois permettant d'exercer pleinement les missions.**
- **L'abrogation de la loi sur la mobilité et son décret d'application qui ouvrent la voie au licenciement des fonctionnaires.**
- **Le maintien de nos missions de service public, fondement de notre état républicain.**
- **L'augmentation de nos traitements indiciaires.**
- **Non à tout nouvel allongement de la durée de cotisation : « 40 ans c'est déjà trop ».**
- **Non à toute remise en cause du droit au départ en retraite à 60 ans.**
- **Non à toute remise en cause du calcul des pensions sur l'indice détenu les 6 derniers mois, maintien du code des pensions dans toutes ses dispositions**
- **Le maintien des Centres régionaux de pension.**

Sans illusion quant à l'issue de cette rencontre, la délégation FO s'en est tenue aux termes de cette déclaration.

Les représentants de la CGT DGFIP 43 et de l'Union SNUI- SUD 43 ont tenu à faire une déclaration particulière. Mais nous avons noté avec surprise que nos camarades de la CGT n'ont pas repris dans leur intervention l'exigence commune à nos sections syndicales du refus de tout allongement de la durée de cotisation. Et nous avons été étonnés d'entendre nos camarades du SNUI se féliciter de l'esprit d'ouverture dont notre nouveau ministre, M.BAROIN, aurait fait preuve en recevant les responsables syndicaux nationaux, au prétexte qu'il s'est vaguement engagé à revoir le rythme du non-remplacement des personnels de la DGFIP partant à la retraite.

Les réponses du délégué, elles, ne nous ont ni étonnés, ni rassurés.

## **Les suppressions d'emplois**

Le délégué a indiqué que le principe de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux n'était pas abandonné à la DGFIP comme ailleurs.

## **Les retraites**

En guise de réponse, le délégué a indiqué qu'il n'avait pas de réponse à apporter! Notons qu'il n'a même pas essayé d'évoquer telle ou telle modification de la législation actuelle, ne souhaitant visiblement pas tendre davantage l'atmosphère.

## **Pouvoir d'achat**

Concernant le pouvoir d'achat, il nous a renvoyés à la prime collective de performance de 150 €. FO DGFIP lui a clairement indiqué son désaccord avec l'octroi de primes en lieu et place d'une véritable augmentation générale des traitements et reconnaissance des qualifications, contrairement à d'autres qui préfèrent demander l'augmentation et la pérennisation de ces primes.

## **Concernant le réseau**

Sur le maillage territorial le délégué a affirmé que rien n'était changé dans le cadre de la fusion. FO a objecté qu'en ne proposant pas les petites trésoreries vacantes aux lauréats du concours d'inspecteurs, la direction générale fait le choix de les mettre dans une situation précaire.

FO a dénoncé la tactique de l'administration qui, en faisant le choix de n'y affecter aucun comptable, prépare une restructuration à grande échelle qui passe par la liquidation des petites trésoreries. Nous avons dénoncé l'argument fallacieux selon lequel les postes comptables de Hte Loire ne seraient pas demandés par les élèves sortant de l'école. La réalité, bien connue dans nos services, c'est que très peu de postes comptables sont offerts aux inspecteurs issus du concours de la filière gestion publique (entre 10 et 20% pour des promotions de 300 à 400 élèves).

En outre la poursuite des suppressions d'emplois équivaut à un hara-kiri pour le réseau des trésoreries déjà fragilisées par la ponction de l'équipe mobile de remplacement pour renforcer les services fusionnés (SIP).

Le délégué a rendu hommage à la conscience professionnelle des agents mais il a affirmé que les postes en milieu rural étaient maintenus.

Sur cette question des affectations après l'école, le DSF a fait état du manque d'affectations dans le département après publication du projet de mouvement « A » aux impôts. Même si le nombre est important (9 manquants), FO a rétorqué que, tant que la CAP ne s'est pas réunie, les jeux ne sont pas faits, et donc que nul ne peut affirmer que ces emplois resteront vacants ce que le DSF sait pertinemment.

FO a aussi indiqué au délégué qu'aujourd'hui la fonction de comptable est de plus en plus difficile à exercer : absence de l'aide qui était autrefois apportée par les services de la Trésorerie Générale, absence de recensement des charges, aujourd'hui c'est la galère. En outre, l'ORE est l'instrument qui permet de liquider les services de la filière gestion publique. On nous parle de nouvelle offre de services aux collectivités locales et en fait c'est le néant. Certains postes sont au bord de la catastrophe et le service rendu aux élus est médiocre. Les réformes menées mettent les collègues en échec, c'est scandaleux. « Ayez conscience que sur le terrain on n'y arrive plus » : voilà quel a été la description de la réalité par FO DGFIP 43.

## **Aux services fiscaux**

La situation est tendue dans les services en raison de l'empilement continu des réformes depuis des années. Les collègues ont connu le rapprochement des services de gestion des professionnels avec les recettes, des secteurs fonciers avec les secteurs d'assiette. Ils en ont assez, on ne peut pas savoir tout faire, trop c'est trop. Les missions souffrent de ces restructurations et les collègues ne supportent plus de ne plus pouvoir les remplir correctement.

Il y a un sentiment général de liquidation. En apparence, les résultats sont satisfaisants, dans la mesure où les sacro-saints objectifs sont respectés, et quand ils ne peuvent plus l'être, on les adapte ! Les agents ne sont pas dupes. Et maintenant les SIP se mettent en place dans l'inquiétude et le stress. Il faut arrêter ces « réformes ».

### **La nouvelle offre de service aux élus**

Le délégué a rappelé que le pouvoir qui prend ces décisions est sorti des urnes mais, à son niveau il ne le désapprouve pas puisqu'il dit avoir de bonnes remontées des élus ! « Certains reconnaissent que la fusion apporte un mieux ».

FO lui a rappelé cette évidence : ils étaient 8 à réaliser cette mission, ils sont aujourd'hui deux, regroupés dans le service PFDL à la trésorerie générale. On avait des collègues spécialisés, aujourd'hui ce n'est pas le cas.

Sur les missions le délégué a affirmé qu'il n'y avait pas d'abandon malgré les suppressions d'emplois. Il a donné comme solution la création de « plates-formes spécialisées ».

A propos du remplacement de la taxe professionnelle, FO a soulevé le fait qu'aucune réponse n'avait été apportée, ni aux services, ni aux collectivités territoriales, alors que tous attendaient de savoir comment ils pourraient bien réaliser leurs budgets.

Pour le délégué « on ne maîtrise pas les décisions législatives ». Le DSF, lui, a été obligé de consentir que, concernant la TP, pour après 2011 on n'a pas les réponses (!).

### **La souffrance au travail**

M. Briday a entamé ensuite la question de la souffrance au travail en disant que l'administration est préoccupée de la situation : « les lignes bougent, il faut trouver de nouveaux repères, c'est sociétal... »

FO a répondu que les raisons de la souffrance au travail dans les services de la DGFIP sont bien connues : les restructurations incessantes, la Fusion-RGPP, les suppressions d'emplois et la manière de conduire les affaires, en clair les nouvelles normes de « management ».

Pour le délégué une solution : le Conseiller Ressource de Proximité. (Comment n'y avons nous pas pensé nous même ?) De plus, des groupes de Travail nationaux vont se tenir sur la question. Le délégué devant nos mines a lui-même mis un bémol : « Vous me direz : ce n'est pas assez. »

NON, M. le délégué, cela ne suffit pas, et FO a réfuté, s'agissant de la notion de productivité, l'argument selon lequel nos services allaient s'écrouler si la réforme ne se faisait pas et qu'il y avait nécessité d'améliorer notre productivité. Dire cela c'est reconnaître de facto que nous sommes en nombre insuffisant. FO a relevé que l'Etat n'a néanmoins rencontré aucune difficulté pour prêter aux banquiers 360 milliards d'euros afin qu'ils puissent continuer à spéculer. Il y a donc deux poids deux mesures : une façon de traiter les fonctionnaires et la fonction publique et une façon de traiter certaines autres catégories.

### **Conclusion**

Bien sûr M. le délégué inter-régional campera sur ses positions et poursuivra sa mission de diffuseur de la bonne parole.

Au moins, le 26 avril, au Puy en Velay aussi, la voix des agents a été, sinon entendue, du moins écoutée.

Pour FO DGFIP 43 il faudra bien plus que des discours et des rencontres pour faire aboutir les légitimes revendications des fonctionnaires de la DGFIP au premier rang figurent aujourd'hui le maintien du droit à la retraite dès 60 ans, le refus de l'allongement de la durée de cotisation (40 ans c'est déjà trop !) et le maintien du code des pensions !